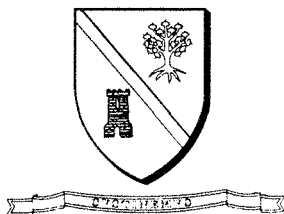


MAIRIE DE SARCEY



PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2022

Le mercredi 11 mai 2022 à 19h30, le Conseil municipal de SARCEY s'est réuni à la salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Olivier LAROCHE, Maire.

Présents : Olivier LAROCHE, Alain MORIVAL, Ghislaine CARRIER, Daniel MULATON, René SUBRIN, Pierre-Jean LAURENT, David AUROUSSET, Linda BUREI, Delphine NIORT, Audrey JULLIARD, Mickaël BARDOUX, Clarisse FERRIER, Ingrid FRATELLO.

Pouvoirs : D. THORE à Daniel MULATON, Ghislaine CARRIER à O. LAROCHE (durant son absence).

Absent : Ghislaine CARRIER (temporairement), Mickaël BARDOUX (temporairement)

Secrétaire de séance : L. BUREI

INSTALLATION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE

M. le Maire indique que Madame Mylène PISS l'a informé, par courrier dont il a pris connaissance le 6 mai, de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseillère municipale, Conformément à l'article L.2121-4 du code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive et M. le Préfet du Rhône en a été informé.

Conformément à l'article L. 270 du code électoral, Madame Ingrid FRATELLO., suivant immédiat sur la liste dont faisait partie Madame Mylène PISS lors des dernières élections municipales, est installée en qualité de conseillère municipale.

M. le Maire et l'ensemble du Conseil municipal lui souhaite la bienvenue.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022

Il est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

Après accord du Conseil municipal, M. le Maire ajoute une délibération à l'ordre du jour relative à la refacturation des frais de fourrière aux propriétaires de véhicules.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIERT

M. le Maire rappelle que la commune est membre du syndicat intercommunal des eaux de la région de Tarare (SIERT) compétent en adduction et distribution d'eau potable.

Suite à la prise de « compétence eau potable » par la Communauté d'agglomération de l'Ouest rhodanien (COR), cette dernière s'est substituée à ses communes membres pour les représenter au syndicat, à l'exception de la commune de Tarare.

Suite à la demande de la COR d'adhérer au syndicat pour le territoire de la commune de Tarare, le comité syndical du 20 avril 2022 a adopté la modification de ses statuts pour y répondre avec une entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE, à l'unanimité, la modification de statuts du syndicat intercommunal des eaux de la région de Tarare (SIERT).

ÉCHANGE DE TERRAIN SUR LE CHEMIN DU CHATELET

(Arrivée de M. BARDOUX et G. CARRIER)

M. le Maire expose la proposition de l'indivision PERRIER de procéder à un échange afin de régulariser l'emprise du chemin du Châtelet (VC211).

Un document d'arpentage a été établi pour matérialiser cette proposition. Cette dernière consiste pour la Commune à céder une bande de 77m² (parcelle C1057), en échange de la parcelle C1050 d'une surface de 70m², issue de la parcelle C614, cédée par l'indivision.

Cet échange ne porte aucune atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie et ne donne lieu à aucune soulte. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'indivision.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE l'échange foncier sans soulte entre la parcelle n°1057, section C, d'une contenance de 77m² et la parcelle n°1050, section C, d'une contenance de 70m² issue de la parcelle n°614, section C.
- DIT que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'indivision,
- AUTORISE le Maire à signer l'acte et tout document afférent à cette décision.

REFACTURATION DES FRAIS DE FOURRIERE AUX PROPRIETAIRES DES VEHICULES

M. le Maire partage son souhait de mettre en place une refacturation de l'ensemble des frais de fourrière auprès des propriétaires dont les véhicules sont amenés à la fourrière.

La mise en fourrière intervient lorsque les véhicules sont stationnés en infraction sur la voie publique ou stationnés plus de 7 jours sans bouger. Dès lors, les véhicules sont identifiés par le biais de la gendarmerie nationale qui s'assure qu'ils ne sont pas volés.

La demande de mise en fourrière est alors assurée par la gendarmerie nationale, voire exceptionnellement la Commune.

Les frais incombent à la collectivité qui doit en demander le remboursement auprès du propriétaire.

À la suite de la mise en fourrière, le propriétaire est prévenu par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 5 jours ouvrables.

M. le Maire propose au Conseil municipal que l'ensemble des frais (mise en fourrière, destruction, frais de garde...) concernant l'enlèvement d'un véhicule soient refacturés au propriétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE la refacturation au propriétaire du véhicule de l'ensemble des frais de fourrière qu'aura engagé la collectivité,
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette décision

REHABILITATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL : DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire rappelle que la Commune est propriétaire depuis 2012 du bâtiment situé au 61 rue Centrale, dont le rez-de-chaussée a une vocation commerciale. Depuis, le logement situé à l'étage est inoccupé et ne présente plus de bonnes conditions d'habitabilité (absence d'isolation, de chauffage, de pièces d'eau...).

Il rappelle que la Commune a sollicité l'Agence locale de transition énergétique (ALTE69) et l'Agence technique départementale pour étudier l'opportunité de réhabiliter ce logement afin d'offrir de bonnes conditions d'habitabilité et de confort thermique, et favoriser ainsi l'implantation ou le maintien d'un commerce ou l'accueil de nouvelles familles. L'estimation de la réhabilitation globale était de 398.050 € HT en 2021 comprenant les prestations intellectuelles et les travaux de gros œuvre et second œuvre (dalle, ouvertures, cloisons, réseaux) incluant une rénovation énergétique globale (isolation des murs, plafond, planchers, changement des huisseries système de chauffage, ventilation). Par application de l'évolution de l'index de référence « BT01 - Tous corps d'état - Base 2010 », ce montant serait actualisé à 422.406 € HT (+6,12%).

Sur cette base, il propose de solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

Coût estimatif global	422.406 € HT	
État : DETR	253.444 €	(60%)
Commune : Fonds propres	168.962 €	(40%)

La réalisation de l'opération sera conditionnée à l'obtention de subventions ou adaptée le cas échéant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet avec le plan de financement prévisionnel proposé,
- DIT qu'une part des crédits est inscrite au budget primitif de l'année 2022,
- SOLLICITE une subvention auprès de la Préfecture du Rhône au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2022 à hauteur de 253.444 €,
- AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent.

REALISATION D'UN PLATEAU RALENTISSEUR, AMENAGEMENT D'UNE INTERSECTION ET PRIORISATIONS A DROITE : DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire rappelle la réflexion engagée avec l'appui de l'Agence technique départementale sur la sécurisation des circulations dans le bourg avec l'enjeu majeur de réduire la vitesse de la traversée en agglomération. Ce projet sera échelonné sur plusieurs années et ainsi adapté, le cas échéant.

M. le Maire rappelle que la RD118 est une route classée à grande circulation (RGC) ouverte à la circulation des transports exceptionnels jusqu'à 120T. À ce titre, tout projet d'aménagement empiétant sur la chaussée doit faire l'objet d'un avis des services de l'État. La première tranche proposée a fait l'objet d'un avis favorable en avril. Elle consiste en :

- la création d'un plateau ralentisseur d'un plateau rue de la Chana (RD118) à proximité des jeux d'enfants,
- l'aménagement du carrefour entre la rue du Tilleul (RD67) et la rue Centrale (RD118),
- la généralisation de la priorité à droite au sein de l'agglomération,

Ces travaux sont estimés à 43.648 € HT en intégrant maîtrise d'œuvre et coordonnateur de sécurité et de protection de la santé (CSPS). L'opération est inscrite au budget primitif et devrait se réaliser cet automne. Cette opération est éligible à la dotation relative au produit des amendes de police, pour laquelle il est proposé de déposer une demande de subvention à partir du plan de financement prévisionnel suivant :

Coût estimatif global	43.648,41 € HT	
Amendes de police 2022	16.824,00 €	(39%)
Amendes de police 2021	5.000,00 €	(11%)
Commune : Fonds propres	21.824,41 €	(50%)

En cas d'accord, le Conseil municipal sera amené à prendre une nouvelle délibération pour accepter le versement de cette subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet avec le plan de financement prévisionnel proposé,
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif de l'année 2022,
- SOLLICITE une subvention au titre des amendes de police 2022 à hauteur de 16.824 €,
- AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent.

CARREFOUR CHEMIN DU GUICHER / CHEMIN DE FONTLAVIS : DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire indique que le chemin du Guicher est dégradé à l'amorce du carrefour avec le chemin de Fontlavis. Cette portion nécessite d'être refaite (fond de forme, enrobé) et il est proposé à cette occasion de modifier le carrefour

Le coût du projet est estimé à 10.000 € HT et est éligible à l'appel à projets des communes du Département, pour lequel il est proposé de déposer une demande de subvention à partir du plan de financement prévisionnel suivant :

Coût estimatif global	10.000 € HT	
Département : Appel à projets 2022	5.000 €	(50%)
Commune : Fonds propres	5.000 €	(50%)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet avec le plan de financement prévisionnel proposé,
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif de l'année 2022,
- SOLLICITE une subvention au titre de l'appel à projets 2022 du Département du Rhône à hauteur de 5.000 €,
- AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent.

REFECTION DES JEUX DE BOULE LYONNAISE : DEMANDES DE SUBVENTION

M. le Maire expose que les 9 terrains de boules de l'ancienne gare du Tacot, mis à disposition de l'Amicale boule de Sarcey, association affiliée à la Fédération de sport-boules, deviennent trop vite impraticables en cas de pluie. Améliorer la praticabilité des jeux nécessite de refaire les fondations, le drainage et de la couche de forme. Les profils des terrains seraient alors également repris.

Il est ainsi proposé de rénover l'ensemble des jeux et favoriser l'accès aux personnes à mobilité réduite au terrain pour un montant de travaux estimés à 34.343 € HT.

Ce projet peut prétendre à des subventions de la Région et du Département. Il est donc proposé de formuler des demandes sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

Coût estimatif global	34.343 € HT	
Région : équipements sportifs de proximité	6.869 €	(20%)
Département : Appel à projets 2022	13.737 €	(40%)
Commune : Fonds propres	13.737 €	(40%)

L'opération est inscrite au budget primitif et pourrait être réalisée en fin d'année.

Ce projet s'inscrit en parallèle de la réflexion en cours sur l'aménagement des espaces autour de la salle des fêtes et de l'école, qui comprend 7 autres terrains indispensables pour l'organisation des concours.

Le Conseil municipal convient que les travaux seront réalisés selon les subventions obtenues.

À l'occasion de ce projet, les échanges soulèvent la question plus globale de la mise à disposition des équipements au public et aux associations qui figure bien au programme de travail du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions :

- APPROUVE le projet avec le plan de financement prévisionnel proposé,
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif de l'année 2022,
- SOLLICITE une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du dispositif « équipements sportifs de proximité » à hauteur de 6.869 €,
- SOLLICITE une subvention au titre de l'appel à projets 2022 du Département du Rhône à hauteur de 13.737 €,
- AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES

➤ Tourisme / Vie économique

Alain MORIVAL rend compte de la réunion des correspondants communaux Tourisme de la CCPA, qui a été l'occasion de faire un point des projets en cours : balades gourmandes, boucles cyclotouristiques Il présente la sortie des fiches descriptives de boucles de randonnée avec une fiche par commune.

Il fait également état de la dernière réunion sur la Voie du Tacot qui a acté un portage par le Département.

Il annonce également la tenue d'une réunion autour de la valorisation de la RN7 en juin prochain à Sarcey.

Alain MORIVAL ajoute que des contacts sont toujours en cours pour la reprise de l'épicerie.

➤ Affaires scolaires

Alain MORIVAL fait part des réflexions en cours sur l'emploi du temps des ATSEM.

Il signale également que 2 familles seront pénalisées suite à des dépassements des amplitudes horaires de la garderie.

➤ **Enfance-Jeunesse**

Delphine NIORT partage le bilan de la rando-déchets du samedi 7 mai : 23 participants, 42kg de déchets collectés.

Elle rappelle les prochains temps forts organisés : exposition « Nos jeunes ont du talent » le week-end des 14 et 15 mai, préparation aux oraux du brevet, chantier jeunes du 19 au 22 juillet avec relance à faire pour les candidatures.

Concernant la micro-crèche qui doit ouvrir à la rentrée prochaine, la réunion partenariale avec la CAF, le Département et la CCPA se tiendra le mardi 17 mai.

➤ **Bâtiments / Vie associative**

Ghislaine CARRIER énumère les travaux ou contrôles prévus ou effectués prochainement :

- Contrôle des installations frigorifiques
- Remplacement des fenêtres de l'étage de la mairie en mai
- Installation des éclairages de sécurité à l'église à planifier,

Elle rappelle l'animation mobilité sur le chemin du Tacot du 15 mai pour les semaines de l'environnement, avec une information réalisée auprès des habitants desservis par cette voie.

➤ **Affaires sociales**

Ghislaine CARRIER rend compte de l'assemblée générale de l'ADMR à laquelle elle a assistée. L'association est intervenue auprès de 241 bénéficiaires sur 10 communes, via 31 salariés et 21 bénévoles. Comme toutes les structures d'aide à domicile, l'association rencontre des difficultés de recrutement et se recentre sur ses missions essentielles.

Elle partage également la tenue de la dernière réunion du CCAS où il a été proposé d'organiser un vide-école à l'automne au bénéfice du CCAS.

➤ **Espaces publics**

Mickaël BARDOUX informe le Conseil de l'engagement d'une dizaine de bénévoles pour les plantations du 12 mai et la prévision d'installation des agrès de street work-out en juin.

➤ **Communication**

Audrey JULLIARD partage les points évoqués lors d'une réunion à la CCPA des référents communication des communes : application d'information, nouveaux arrivants, communication interne, budget participatif.

Elle annonce que la prochaine feuille du tilleul est prévue la semaine du 6 juin.

➤ **Urbanisme**

Daniel MULATON dresse l'état d'avancement des autorisations d'urbanisme depuis le conseil du 11 avril :

- Chemin des Places : DP accordée pour auvent et modification d'ouvertures
- Rue de Saules : DP accordée pour auvent en bois
- Chemin des Landes : DP accordée pour installation de panneaux photovoltaïques
- Route de Goutte Martin : DP accordée pour restructuration du poste de distribution de gaz.

➤ **Voirie**

Daniel MULATON fait un point des travaux prévus ou en cours :

- En cours : rebouchage par enrobé à chaud (CCPA)
- 23 au 25 mai : fauchage des voies communautaires
- Rescellement d'un tampon place de l'église à planifier

Il précise que suite à l'accident rue de la Chana, les démarches sont entreprises et la visite de l'expert est prévue le 3 juin.

INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

➤ **Décisions du Maire**

M. le Maire informe le Conseil du marché signé pour l'installation des éclairages de sécurité à l'église pour un montant de 5.378,88€ TTC (Epelec).

➤ **Intercommunalité**

Daniel MULATON fait part au Conseil du remplacement d'une colonne d'adduction d'eau par le SIERT à partir de la mi-juin sur la route de Goutte Martin. Ces travaux nécessiteront de fermer la circulation sur cette voirie durant le chantier. Mickaël BARDOUX ajoute que la borne incendie sera remplacée et déplacée à l'occasion de ce chantier.

M. le Maire rappelle que le prochain conseil communautaire a lieu ce jeudi 12 mai.

Il confirme au Conseil la dotation de la part de la CCPA de 12 arceaux destinés au stationnement des vélos.

Il annonce qu'un projet artistique et culinaire pourrait se dérouler sur la commune du 6 juin au 6 juillet avec des artistes en résidence dans le cadre des Murmures du temps.

➤ **Divers**

M. le Maire rappelle les fermetures temporaires de voirie liée à l'animation sur la voie du Tacot et à la fête des classes.

Suite aux incidents au bal des classes à St-Romain, un échange aura lieu avec la Gendarmerie.

La séance est levée à 23h45

Linda BUREI
Secrétaire de séance

